



Carghjese

— CASA CUMUNA —

ARRÊTÉ N°2023/34 **PORTANT AUTORISATION DE TOURNAGE**

Le Maire de la commune de Cargèse ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande d'autorisation de tournage formulée par Corsica FPS ;

ARRÊTE

Article 1 : La société Corsica FPS est autorisée à tourner le court métrage intitulé « ICARUS », du 25 au 30 septembre 2023 inclus, sur le domaine public communal.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours administratif adressé dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours administratif préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Cargèse, le 18 septembre 2023.

Le Maire,
François GARIDACCI

